



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois et le 15 du mois de février à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Membres votants : 15 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, Emmanuelle DUPUY , Stéphane FARGE , Alexandre TRONCHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Isabelle SEGUY, Marie-Laure LEGER, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Stéphanie CISCARD (pouvoir N. TARDIF) Isabelle VIRONDEAU (pouvoir CH. CARON) Ivan RICORDEL (pouvoir S. FARGE).

Secrétaire de séance : Stéphane FARGE

Date de convocation : 04 février 2023

DELIBERATION N° 2023.05 demande de financement DETR 2023 agrandissement des locaux foot et traitement de la surchauffe du dojo

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'agrandissement des vestiaires de football et les travaux visant à traiter la surchauffe du dojo. Il expose que ces travaux pourraient être conduits conjointement compte tenu du fait que le même bâtiment abrite les deux activités. La faisabilité des projets a été confiée à Corrèze Ingénierie. Une note de faisabilité définissant les travaux à réaliser et l'enveloppe financière à mobiliser a été établie.

Après délibération, le conseil municipal valide :

- ✚ Un agrandissement de 26 m² des locaux dédiés au football afin d'offrir un espace de convivialité qui n'existe pas à ce jour
- ✚ Les travaux projetés destinés à améliorer la surchauffe du dojo.

Le coût de l'opération s'élève à 92 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✚ Valide le programme d'investissement présenté
- ✚ Sollicite une subvention au titre de la DETR 2023 dans le cadre de l'aménagement de petits équipements sportifs

